

## CONSEIL MUNICIPAL

### Compte rendu de la séance du 31 août 2021

Le Conseil Municipal de BOURG-ARGENTAL s'est réuni, salle du Conseil Municipal, le mardi 31 août 2021 à 20h00, sous la présidence de son Maire, Stéphane HEYRAUD.

**Etaient présent(e)s :** HEYRAUD Stéphane, DRI Rachel, PARAT-MANZI Sabine, COILLET Gérard, CHARLEMOINE Annie, PINOT Didier, BERNE Jean-François, NIWINSKI Chantal, SOUTRENON Bernard, VARIN Catherine, TARDY Dominique, MATHEVET Nathalie, BLANC Florence, MURE Nathalie, CHARRAT Patrice, GACHE Pierre-Henri, MASCUNAN Stéphane, SEAUVE David, ARNAUD Eloïse

**Etaient représenté(e)s :**

- FANGET Françoise par COILLET Gérard
- GLAS Isabelle par NIWINSKI Chantal
- LE DIEN Yoann par DRI Rachel
- RAMEAU Didier par HEYRAUD Stéphane

**Secrétaire de séance :** Nathalie MATHEVET

**Approbation du compte-rendu de la séance du 21 juin 2021 :** à l'unanimité

## FINANCES

### 1 - Adoption d'une décision modificative n° 1 sur le budget principal 2021

Afin de permettre la poursuite de l'exécution budgétaire 2021 du budget principal, le Maire propose au Conseil Municipal de procéder à des réajustements de crédits en dépenses des sections de fonctionnement et d'investissement comme suit :

#### Section de Fonctionnement

Total de la section de fonctionnement avant DM : 3 465 870.81 €			
DEPENSES		RECETTES	
6288 : Autres services extérieurs	- 80 000 €		
023 : virement à la section d'investissement	+ 80 000 €		
<b>TOTAL DE LA DM</b>	<b>0 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>0</b>
<b>Total de la section d'exploitation après DM : 3 465 870.81 €</b>			

#### Section d'Investissement

Total de la section d'investissement avant DM : 1 441 154.27 €			
DEPENSES		RECETTES	
2315 : installations matériel	+ 80 000 €	023 : virement à la section d'investissement	+ 80 000 €
<b>TOTAL DE LA DM</b>	<b>+ 80 000 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>+ 80 000 €</b>
<b>Total de la section d'exploitation après DM : 1 521 154.27 €</b>			

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve les décisions budgétaires modificatives énoncées ci-dessus sur l'exercice 2021 du Budget Principal, dit que la section de fonctionnement demeure inchangée et que la section d'investissement se trouve portée à 1 521 154.27 €.

## 2 - Adoption d'une décision modificative n° 1 sur le budget de la régie des eaux 2021

Afin de permettre la poursuite de l'exécution budgétaire 2021 du budget de la régie des eaux, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de procéder à des réajustements de crédits en dépenses des sections d'exploitation et d'investissement comme suit :

### Section d'Exploitation

<b>Total de la section d'exploitation avant DM : 983 760,43 €</b>			
<b>DEPENSES</b>		<b>RECETTES</b>	
628 : Dépenses diverses	- 55 100 €		
023 : virement à la section d'investissement	+ 55 100 €		
<b>TOTAL DE LA DM</b>	<b>0 €</b>	<b>TOTAL</b>	
<b>Total de la section d'exploitation après DM : 983 760,43 €</b>			

### Section d'Investissement

<b>Total de la section d'investissement avant DM : 763 710.41 €</b>			
<b>DEPENSES</b>		<b>RECETTES</b>	
2158 : autres immobilisations	+ 1 100 €	023 : virement à la section d'investissement	+ 55 100 €
2315 : installations matériel	+ 54 000 €		
<b>TOTAL</b>	<b>+ 55 100 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>+ 55 100 €</b>
<b>Total de la section d'investissement après DM : 818 810,41 €</b>			

Monsieur le Maire précise que cette modification budgétaire résulte de l'ajustement entre le montant prévisionnel budgété au budget primitif de la régie des eaux et le montant des travaux résultant de la consultation lancée pour les travaux sur réseaux d'eau potable et d'assainissement programmés en 2021.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve les décisions budgétaires modificatives ci-dessus exposées sur l'exercice 2021 du Budget de la régie des eaux, dit que la section d'exploitation demeure inchangée et que la section d'investissement se trouve portée à 818 810.41 €

## EAU-ASSAINISSEMENT

### 3 - Attribution d'un marché de travaux

Dans le cadre des travaux portant sur la mise en séparatif Rue Magdeleine et Allée du Pont Rouillard, sur le renouvellement du réseau d'adduction d'eau potable Allée du Pont Rouillard et sur l'extension des réseaux d'eaux usées et d'eaux pluviales en amont de la Rue des Floralies, une consultation a été lancée par le maître d'œuvre SICC VRD. Après analyse des offres selon les critères énoncés au règlement de la consultation, l'offre de M. Christian FAURIE, est la mieux-disante, pour l'exécution de ces travaux pour un montant de 273 933.50 € HT.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer le marché public de travaux sur les réseaux humides de Bourg-Argental à intervenir avec M. FAURIE Christian portant sur la mise en séparatif Rue Magdeleine et Allée du Pont Rouillard, le renouvellement du réseau d'adduction d'eau potable Allée du Pont Rouillard et l'extension des réseaux d'eaux usées et d'eaux pluviales en amont de la Rue des Floralies, moyennant un coût total de 273 933.50 € HT.

#### 4 - Approbation et autorisation de signature d'une convention de servitude de tréfonds

Dans le cadre des travaux prévus au point précédent et afin de limiter les charges futures d'entretien des réseaux d'eaux usées en évitant de recourir à des pompes de relevage, l'installation de réseaux gravitaires ne peut se faire qu'en dehors du domaine public. Il est nécessaire de signer une convention de servitude de tréfonds avec M. et Mme Alix ROUCHOUZE, domiciliés 10 rue des Floralies à Bourg-Argental.

Les propriétaires concernés ont, par courrier, confirmé leur accord et sollicité, à titre de compensation, outre le déplacement de leur compteur d'eau en limite de propriété et le raccordement des eaux usées et pluviales sur les nouveaux réseaux, la construction d'un muret en limite de propriété du fait de la démolition de la clôture existante pour les travaux.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve la convention de servitude de passage à intervenir avec les propriétaires de la parcelle cadastrée section AV n° 224 et autorise Monsieur le Maire, ou l'Adjoint délégué, à signer la convention à intervenir ainsi que tous documents afférents.

## ADMINISTRATION GENERALE

#### 5 - Signature d'une convention avec le Syndicat des Trois Rivières

Dans le cadre de l'arrêté ministériel du 19 juillet 2013 qui prévoit que les ouvrages situés sur cours d'eau classé type 2 doivent être effacés ou aménagés, le seuil n° ROE82299 sur le Riotet, appuyé en rive gauche sur la parcelle communale cadastrée AC n° 298, et en rive droite sur la parcelle cadastrée AC n° 211 appartenant à l'indivision SAGE, doit être mis en conformité à la demande de la Direction Départementale des Territoires de la Loire. A la demande de la Commune de Bourg-Argental, le Syndicat des 3 Rivières, a accepté par délibération du conseil syndical n° CS/2021/006 du 30 mars 2021, de prendre en charge le démantèlement de ce seuil. En contrepartie, la Commune de Bourg-Argental doit s'engager à lui céder à titre gratuit la propriété de l'ouvrage de prise d'eau, le droit d'eau et les droits d'appuis afférents.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'abandonner le droit d'eau lié au seuil n° ROE82299 et en cède la propriété, à titre gratuit, au Syndicat des Trois Rivières qui assurera sa mise en conformité et autorise ce Syndicat à effectuer à ses frais exclusifs et sous sa responsabilité, tous travaux de suppression de cet ouvrage et d'aménagement des blocs rocheux issus du site, sur la berge et dans le lit du Riotet.

#### 6 - Autorisation de recruter des agents pour renfort saisonnier

Considérant la nécessité de recruter plusieurs agents contractuels à temps non complet afin de faire face à des besoins ponctuels pour le fonctionnement des services.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à recruter trois agents contractuels à temps non complet et à durée déterminée, à signer les contrats de travail à intervenir et à remplir toutes les formalités en lien.

## COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES PAR DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal à l'unanimité prend acte des décisions prises par délégation du Conseil Municipal

- **Décision n°13 du 23 juin 2021** : Contrat de location d'une licence de débit de boissons de type IV à M. BANCEL pour la période du 1er juillet 2021 au 30 septembre 2021 au prix de 500 €
- **Décision n°14 du 12 juillet 2021** : Adoption des tarifs du Parc résidentiel de loisirs Domaine de l'Astrée
- **Décision n°15 du 4 août 2021** : Détermination de tarifs piscine Saison 2021 pour le mois d'août 2021 à titre transitoire

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h09.

Le secrétaire de séance,  
Nathalie MATHEVET

 3

